



1.9 - PÉRIMÈTRES MINIERS

Les communes de Beaumont, Dompnac, Lablachère, Planzolles, Ribes, Sablières, Saint-André-Lachamp et Saint-Mélany sont concernées par les anciennes concessions minières de Sablières et de Saint André Lachamp.

Les zones de travaux miniers :

De manière plus précise, les communes de Planzolles, Ribes, Sablières, Saint-André-Lachamp et Saint-Mélany sont affectées par l'existence de zones de travaux miniers.

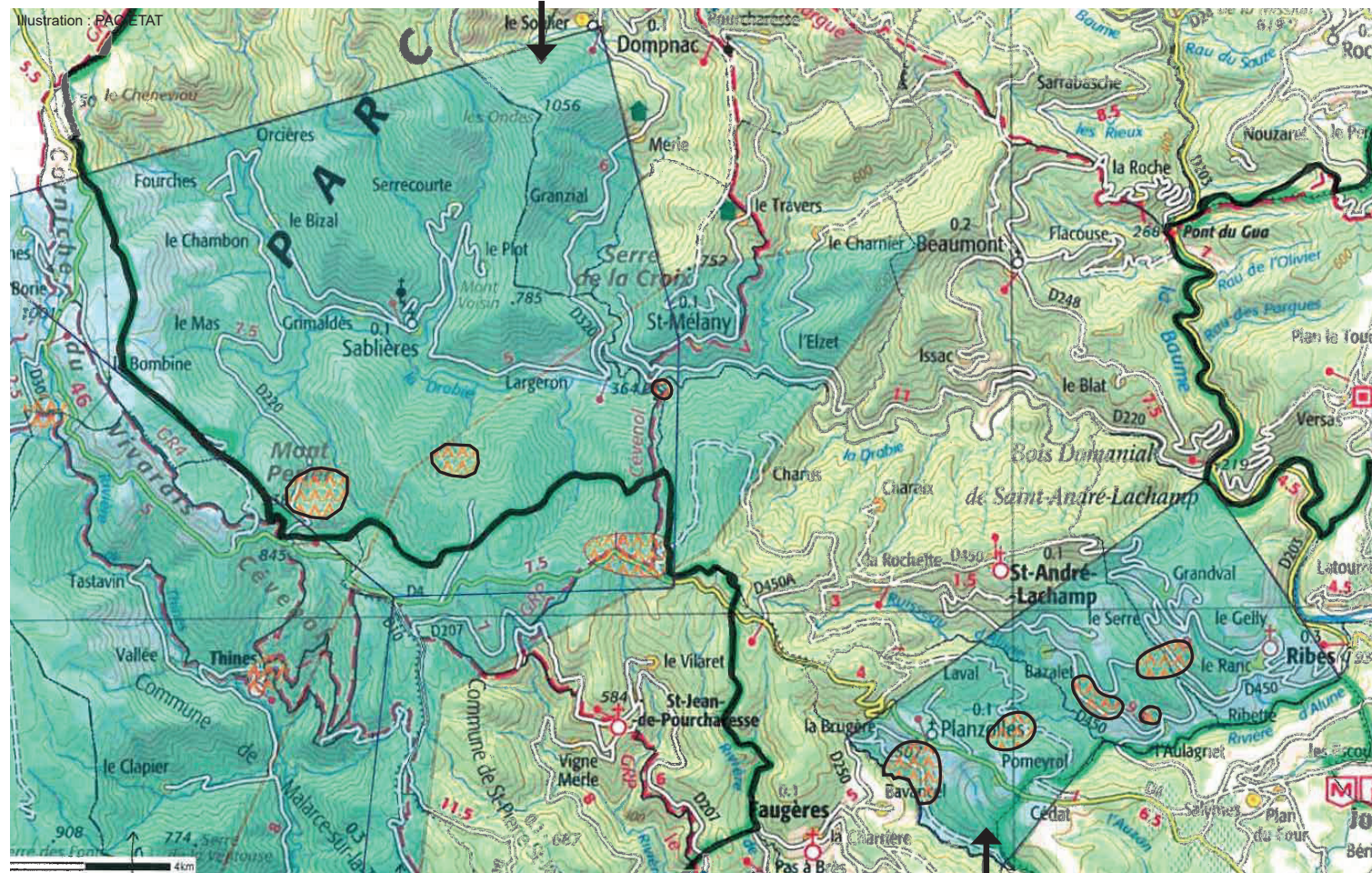
Les zones de travaux, identifiées sur la cartographie ci-contre, sont susceptibles de porter atteinte à la sécurité publique et aux biens.

Incidences sur le document d'urbanisme :

N'ayant connaissance d'aucun élément précis sur la nature des dangers, il est nécessaire de prendre en compte dans le PLU les contours des enveloppes de travaux, en y interdisant toute construction nouvelle ou modification substantielle du bâti.

A noter le cas particulier de certains travaux miniers de la concession de Saint-André-Lachamp pour lesquels une étude plus poussée a permis de ne pas interdire la construction sur toutes les zones.

CONCESSION DE SABLIERES



ZONES DE TRAVAUX MINIERS

CONCESSION DE ST ANDRÉ LACHAMP